

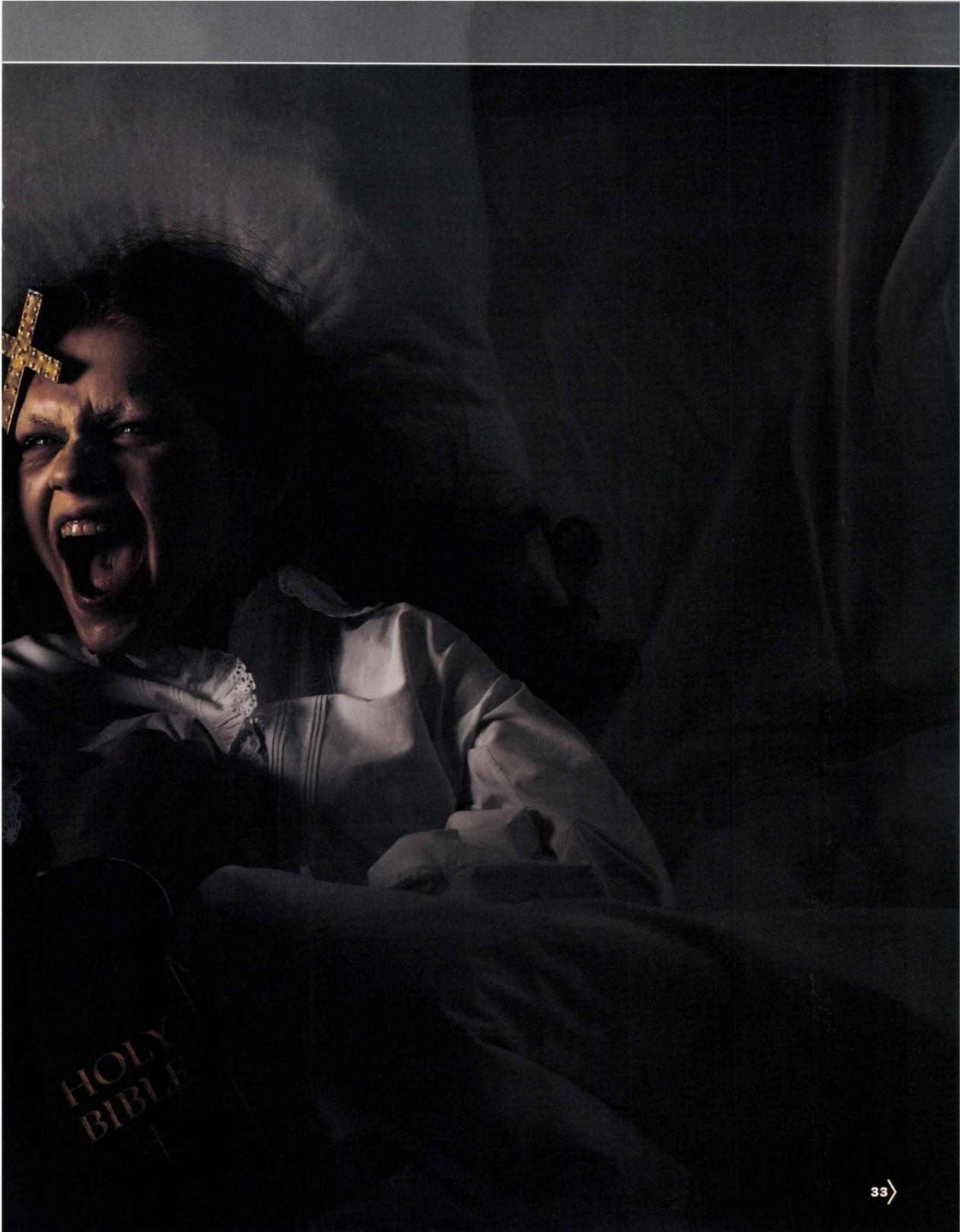
LES ÉNIGMES DE LA MÉDECINE

EXORCISME

Qu'en dit la science ?

Crises convulsives et amnésie, langage incohérent, yeux révoltés, profond mal-être physique et psychologique, ces symptômes ont tout l'air de possessions démoniaques comme le définit l'Église et font encore souvent l'objet de séances d'exorcisme. Pourtant, la psychiatrie et la neurologie sont capables d'expliquer de manière rationnelle ces manifestations du corps et de l'esprit. Voici comment les neurosciences peuvent expliquer les cas de possession.





LES ÉNIGMES DE LA MÉDECINE



L'encéphalite, une inflammation de l'encéphale, présente des symptômes proches des cas de possession : hallucinations, convulsions, propos incohérents...

©SHUTTERSTOCK

Plus grave que les maléfices et les parasitages, la possession atteint à la fois le corps physique et l'âme.

Selon le Vatican, trois types de forces maléfiques pourraient posséder un individu : un esprit (une âme noire), un démon (un ange échu ou rebelle) et, enfin, le diable. Dans ce dernier cas, le prêtre-exorciste ne peut rien faire car un pacte entre le possédé et le mal absolu aurait été scellé. « Des exorcistes sont morts à cause de leur manque de discernement ou par l'intention irraisonnée de s'attaquer au diable. Si cela m'arrivait, j'arrêteraï immédiatement l'exorcisme », souligne le père Georges de Saint-Hirst dans son ouvrage *L'Exorcisme* paru en 2018.

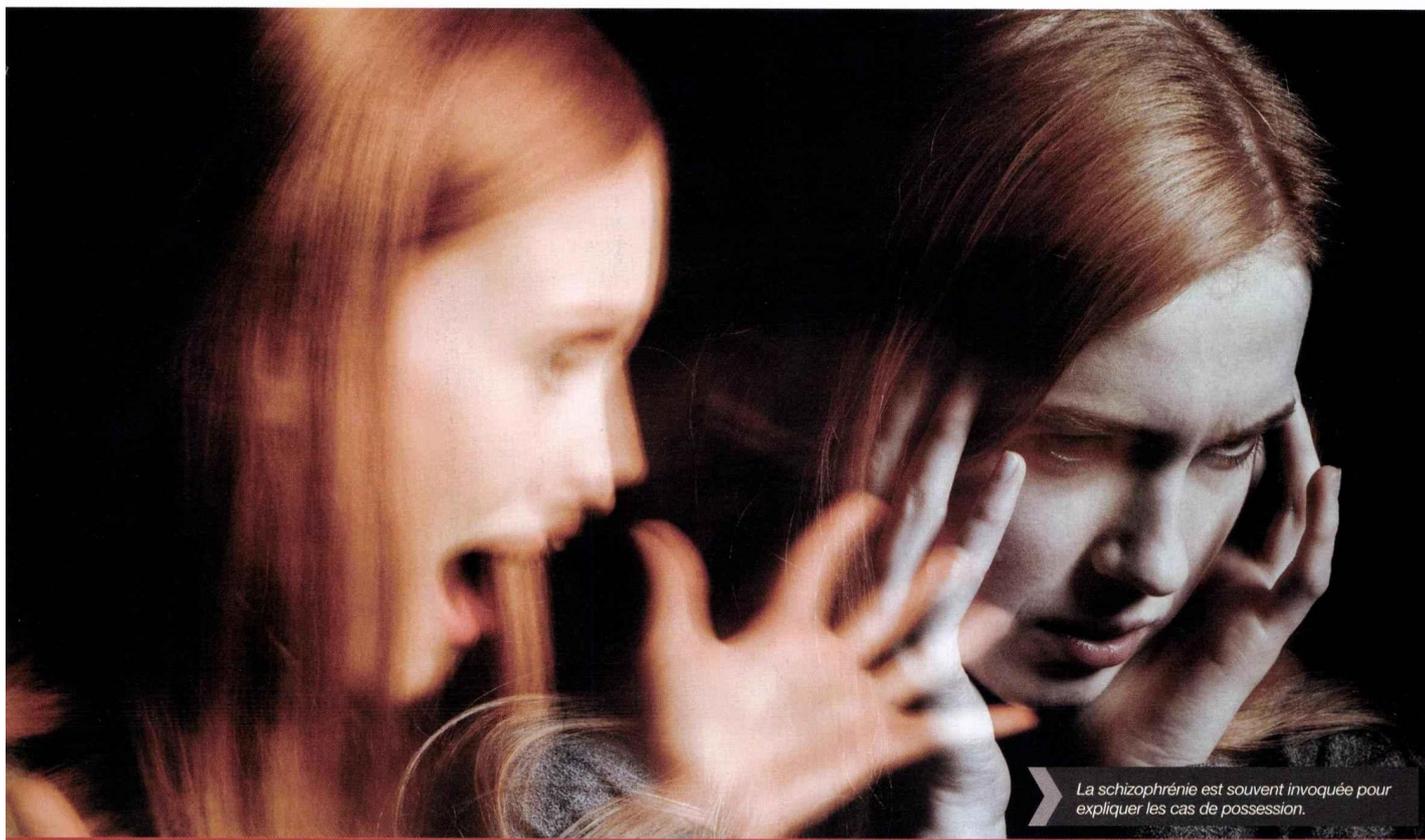
EXORCISME : MODE D'EMPLOI

Les prêtres exorcistes s'attaquent aux possessions par les esprits ou par les 960 types de démons, dont les plus

connus sont Lucifer, Satan et Belzébuth. La croyance de l'individu n'a pas d'importance et les exorcismes sont également pratiqués sur des agnostiques, des musulmans, des juifs et même des bouddhistes. « *N'oublions pas que la lutte contre le diable et contre les esprits maléfiques a toujours existé, chez tous les peuples, et bien avant l'existence du peuple hébreu* », peut-on lire dans l'ouvrage *Exorcisme et psychiatrie* du père Gabriele Amorth, exorciste en chef du Vatican et du diocèse de Rome, décédé en 2016. En fonction de la possession, il sera pratiqué soit un exorcisme mineur fait de prières, soit un grand exorcisme. Dans ce dernier cas, le rite comprend une aspersion d'eau bénite, des prières, l'imposition des mains, la présentation d'un crucifix et une formule impérative adressée à l'esprit ou au démon. Mais comment s'assurer d'être en présence d'un

individu possédé ? Le livre du rituel du grand exorcisme de l'Église catholique récapitule les critères d'une possession : expression dans plusieurs langues connues non apprises (xénoglossie) ou dans des langues inconnues (glossolalie), évocation de "choses lointaines ou occultes" et manifestation d'une force physique très supérieure à celle attendue. Enfin, la personne affichera une aversion profonde envers le sacré, comme Dieu et l'Église, l'eau bénite, les rites ou encore les images sacrées.

En 1970, on ne recensait qu'une trentaine d'exorcistes en France. D'ailleurs, en 1991, lors du retour du père Gabriele Amorth après une tournée française pour parler de la création de l'Association internationale des exorcistes (AIE), il aurait confié à Jean-Paul II : « *Désormais, la plupart des évêques ne croient plus au mal.* » Trente ans plus tard, la croyance dans les forces maléfiques



La schizophrénie est souvent invoquée pour expliquer les cas de possession.

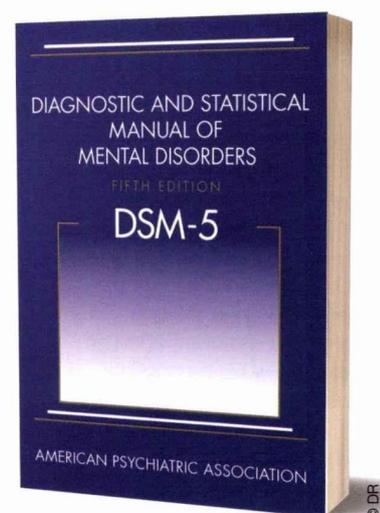
dans l'Hexagone atteint un niveau jamais égalé puisqu'on dénombre plus de 120 prêtres exorcistes réalisant, en moyenne, 50 actes par an.

LA POSSESSION EXPLIQUÉE PAR LA MEDECINE

Dans le DSM-V (manuel de statistiques et de diagnostic des troubles mentaux paru en 2013), il est répertorié le trouble dissociatif de l'identité (auparavant appelé "trouble de personnalité multiple"). Dans la forme "possession", le patient présente au moins deux états de personnalité ou d'identité distincts qui régissent son comportement. Ils agissent comme des agents extérieurs, tels un esprit ou une personne. La fragmentation de l'identité conduit souvent à une amnésie asymétrique dans laquelle la mémoire d'une des identités peut, ou non, être connue de l'autre. De nombreux soignants rapportent que les patients

atteints de ce trouble dissociatif de l'identité font cohabiter en eux plusieurs personnes incompatibles et empruntent des voix différentes. Après la crise, une amnésie s'empare souvent de ces patients. Plusieurs études ont montré que ce trouble survient généralement chez des individus ayant subi un stress ou un traumatisme intense pendant l'enfance.

Autre pathologie mentale dont les symptômes se rapprochent de la possession : les bouffées délirantes aiguës (BDA). Le tableau clinique se compose de dédoublement de la personnalité, de déréalisation (sentiment que le monde est bizarre), d'altération du jugement, d'hallucinations auditives et/ou visuelles, d'intuitions soudaines et absolues, et, enfin, d'interprétations extravagantes. Dans la schizophrénie, des signes cliniques proches de la manifestation d'une possession définie par l'Église sont aussi retrouvés :



Le manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM) est un ouvrage de référence publié par l'Association américaine de psychiatrie décrivant et classifiant les troubles mentaux.



Le Vatican reconnaît trois types de forces diaboliques qui pourraient posséder un individu : un esprit (une âme noire), un démon (un ange échoué ou rebelle) et, enfin, le diable.

© SHUTTERSTOCK

déconnexion de la réalité, sentiment de persécution, hallucinations et délire mégalomane dans lequel les pensées peuvent être focalisées sur des thématiques mystiques.

Les sciences cognitives peuvent également faire la lumière sur ces prétendues possessions diaboliques. Dans une forme rare d'encéphalite, une maladie auto-immune touchant 50 personnes en France par an et découverte en 2007, les patients, souvent des femmes âgées de 15 à 35 ans, subissent des hallucinations, des prises de parole incompréhensibles, des crises convulsives et des mouvements anormaux du visage (bouche tordue, yeux réversés). Ces crises peuvent disparaître spontanément et l'immunothérapie guérit 80 % des

patients en deux ans. Les récurrences existent cependant et se manifestent parfois vingt ans plus tard.

PSYCHIATRIE ET ÉGLISE : UN TERRAIN D'ENTENTE DIFFICILE

En 1999, le Vatican a mis au point un nouveau rituel d'exorcisme. Une actualisation qui n'avait pas été faite depuis 1614, date de la rédaction des formules et prières du chapitre XII du Rituel romain. Dans ce texte, le Saint-Siège reconnaît explicitement les bienfaits et l'utilité de la psychiatrie et de la psychanalyse dans les cas de "possession". Il est donc précisé que le prêtre doit agir avec « prudence » et « circonspection » et éviter de penser que toute personne qui souffre d'une

maladie psychique est possédée par le démon. Par ailleurs, « l'exorciste décidera avec prudence de la nécessité d'utiliser le rite d'exorcisme après avoir consulté, selon les possibilités, des experts en matière spirituelle, et, s'il est jugé opportun, des spécialistes en sciences médicales et psychiatriques qui ont le sens des réalités spirituelles ». Cependant, pour le père Gabriele Amorth, il ne faut pas non plus remettre tous les destins dans les mains de la psychiatrie et considérer qu'« avant tout, il est hors de doute que le psychiatre doit avoir, plus que d'autres, la conscience des innombrables limites de sa science ».

Aujourd'hui, les connexions entre la psychiatrie et l'Église sont encore fragiles. Pour preuve, en 2011, l'équipe

**“La schizophrénie,
[présente] des
signes cliniques
proches de la
manifestation
d’une possession
définie par
l’Église.”**

du psychiatre Kazuhiro Tajima-Pozo a rapporté dans une étude (*Practicing exorcism in schizophrenia*) le cas d'une patiente schizophrène sous traitement depuis cinq ans ayant bénéficié d'exorcismes. Les prêtres du diocèse de Madrid étaient persuadés de sa possession démoniaque en dépit de la connaissance de son dossier clinique.

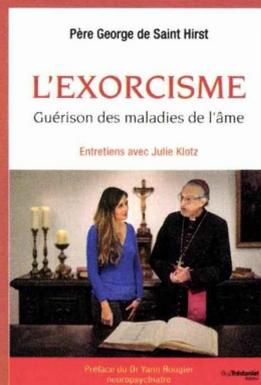
Depuis une vingtaine d'années, les autorités ecclésiastiques ont créé des structures d'écoute composées de prêtres psychologues pour offrir un accompagnement aux personnes en difficulté. Ici, l'objectif est de leur faire comprendre que l'exorcisme n'est pas forcément la solution à leurs maux et à leur détresse. Le texte sur le nouveau rituel d'exorcisme de 1999 préconise d'ailleurs de faire la distinction entre une manifestation diabolique et la crédulité des fidèles pensant être en proie à une malédiction.

Enfin, ces lieux d'écoute et de parole sont aussi un moyen de lutter contre les exorcismes occultes réalisés par des guérisseurs de tous profils se faisant connaître majoritairement sur le web. L'exorcisme 2.0 est déjà là !

Julie Paysant

POUR ALLER PLUS LOIN

- Julie Klotz et père George de Saint-Hirst, *L'Exorcisme. Guérison des maladies de l'âme*, éditions Guy Trédaniel, 2018.



- Dom Gabriele Amorth, *Exorcisme et psychiatrie*, éditions du Rocher, 2011.

